



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-70

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 16 décembre, à Charleville Mézières

Date de convocation	10 décembre 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
Mme Véronique CASTRONOVO
M Jean Pierre CHABOUSSON
M Jean Bernard CHOISIT
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Marzia DE BONI
M Régis DEPAIX
Mme Dominique FLORES
M Jean François GOSSET

M Kevin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M Guillaume MARECHAL
M Thierry MERCIER
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU 1/4 DU BUDGET
PRECEDENT**

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-70

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU 1/4 DU BUDGET PRECEDENT

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les montants et les imputations budgétaires concernées par ces paiements sont les suivants :

- Acquisition de l'ordinateur de modélisation : 6 523,50€ (art 21838)
- Factures projets GEMAPI « Semoy » : 30 864€ (art 45811)
- Factures projets GEMAPI « Meuse et affluents » : 6 267,28€ (art 45811)
- Factures projets GEMAPI « Billonneau » : 2 236,50€ (art 45811)

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après avis du Bureau syndical,

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE le paiement des factures listées ci-dessus en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS